



## CURAGE ET VIDANGE des fosses septiques et toutes eaux

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes de Yenne a mis en place une prestation d'entretien comprenant le curage et la vidange des ouvrages de prétraitement (**hors micro-stations**) des installations d'assainissement non collectif (fosse septique, fosse toutes eaux, préfiltre décolloïdeur et bac à graisses).

A la suite d'un appel d'offres, l'entreprise retenue pour la période du 01/11/2021 au 01/11/2022 est la **société RAY ASSAINISSEMENT** basée à Charvieu-Chavagneux (38). Elle interviendra dans le cadre de **vidanges groupées et programmées par la Communauté de Communes**. Les prix proposés dans le cadre de ce marché ne seront pas pratiqués pour des interventions individuelles ou d'urgence.

Type de prestations	Montant € HT
<b>Vidange d'une fosse toutes eaux ou septique</b>	
Volume < 2 000 litres	95€
2 000 ≤ Volume ≤ 3 000 litres	105.5€
3 000 < Volume ≤ 5 000 litres	110€
<b>Traitement des matières de vidange en site agréé</b>	37,5€/tonne
<b>Remarque :</b> Pour la vidange d'une fosse toutes eaux ou septique, le prix doit être calculé comme suit : <b>prix de la vidange en fonction du volume de l'ouvrage + traitement des matières de vidange en fonction de la quantité de matières vidangées.</b>	
<b>Mise en place d'une longueur de tuyau d'aspiration supérieure à 30m</b>	10€/tranche de 10m sup
<b>Vidange d'un bac à graisses dans le cadre d'une intervention groupée avec un autre ouvrage de prétraitement + transport et dépotage des graisses sur un site agréé</b>	25€
<b>Vidange d'un bac à graisses seul + transport et dépotage des graisses sur un site agréé</b>	50€
<b>Entretien d'un préfiltre indépendant de la fosse</b>	34€
<b>Forfait dans le cas où la prestation de vidange et le curage ne peuvent être effectués, le titulaire s'en rendant compte sur place</b>	35€
<b>Forfait dans le cas d'une annulation par l'usager moins de 2 jours avant la date d'intervention</b>	0€

### **Tarifs valables jusqu'au 01/11/2022**

L'objectif de cette démarche est double :

- ❖ **Pour l'usager :** bénéficier de prix plus avantageux que dans le cadre d'une intervention individuelle de l'entreprise,
- ❖ **Pour le SPANC :** avoir la garantie d'une prestation qui respecte les conditions fixées dans un cahier des charges.

Si vous êtes intéressés par cette démarche, vous **pouvez contacter directement le secrétariat de la Communauté de Communes de Yenne au 04-79-36-90-76.**

Le SPANC communiquera la liste et les bons de commande des particuliers inscrits à la société RAY Assainissement qui prendra directement contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous.

La facture vous sera transmise par la Communauté de Communes à la suite de l'intervention en fonction de la prestation réalisée.

**Remarque :** Chaque usager est libre de recourir ou non à ce service proposé par la Communauté de Communes. Cependant, si vous ne souhaitez pas bénéficier de cette prestation, vous devez faire réaliser la vidange de vos ouvrages par une société agréée.